

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 juin 2016
Français
Original : anglais

**Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1718 (2006)****Note verbale datée du 27 mai 2016, adressée au Président
du Comité par la Mission permanente de l'Égypte
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Se référant au paragraphe 40 de la résolution 2270 (2016) du Conseil de sécurité, par lequel ce dernier a invité tous les États à lui faire rapport sur les mesures concrètes qu'ils avaient prises pour appliquer effectivement les dispositions de la résolution, le Gouvernement de la République arabe d'Égypte a l'honneur de faire savoir qu'il a pris note dudit paragraphe et informé tous les ministères et organismes publics compétents des dispositions qu'il contient en vue de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application des dispositions de la résolution.

